

ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

A2022-0017

Le Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de la Société TP Réseaux, TSA 70011 69 134 DARDILLY Cedex pour réaliser des travaux de rehausse d'une chambre orange au 4 La Crevonnerie 50330 VICQ SUR MER, (voie D210 les murs) à compter du 25 juillet 2022 jusqu'au 8 août 2022 inclus et/ou jusqu'à fin de travaux,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant les travaux, les dispositions suivantes sont arrêtées :

Article 1 – La société TP Réseaux est autorisée à intervenir au 4 La Crevonnerie, à VICQ SUR MER, voie D210 Les murs pour réaliser des travaux de rehausse d'une chambre orange à compter du 25 juillet 2022 jusqu'au 8 août 2022 inclus et/ou jusqu'à fin de travaux,

La route sera en circulation alternée (manuellement) en journée.

Article 2 – La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de la société TP Réseaux.

Article 3 – Le responsable de la société TP Réseaux et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 11 juillet 2022

Le Maire
Richard LETERRIER

